

Marie Moret à François Dequenne, 11 août 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation1 p. (35r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à François Dequenne, 11 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52711>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [11 août 1888](#)

Lieu de rédaction Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Destinataire [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméAu sujet de la succession de Godin. Elle renvoie à Me Flamant et Ganault pour toutes questions car M. Rinquier est mort.

Mots-clés

[Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Rinquier \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

5

6

mari chargeait ces deux
Messieurs d'agir ensemble
au séparément.

Gauault ayant seul
accompli la mission
à tâche seul la rému-
neration y attachée.

La situation est bien
nette. Mais dans toutes
les choses, les conseils
d'un homme de loi
sont indispensables.

C'est du reste à M.^e
Flamant, notaire de la
succession ou à la Société
légitime ^{de} universel, non
à moi, à répondre.

cordialement à vous

Marie Gaudin

Lesquilles 11 août
1884

cher Monsieur Degorre,

Je vous retourne une
lettre qui concerne la
succession de mon mari.

Mon sentiment est
qu'il faudrait consulter
M^e Flamant pour la
réponse à faire.

M. Ringuier est mort
ayant à peine assisté
à l'ouverture des ^{temporelles} opera-
tions de la succession.

Il était arrivé qu'elles
étaient commencées ?

C'est Gauault seul qui
a préservé tout

et le testament de mon